

CR FSU CHSCT du 12 mai

Présent.es pour l'IA :

- Mr Batailler
- Mme Petit
- Mme Kheder
- Mr Thomas (a quitté la séance au milieu)
- Mr Gichtenaere, CPD
- Mr Perrier, ISST
- Mr Roche, médecin des personnels



Mr Thomas fait un bilan de la situation dans le premier degré : toutes les écoles de la Loire vont ouvrir (même si toutes n'ouvrent pas le même jour) sauf deux : une car il n'y a pas d'élève, l'autre car il y a une suspicion sur une ATSEM. Entre 20 % et 80 % des élèves ciblés (CP-CM2) sont accueillis. Cela dépend des écoles, mais globalement, l'IA est inquiète car c'est dans les écoles REP et REP+ que les élèves reviennent le moins. Dans la Loire, il a été choisi de prioriser les GS/CP/CM2, et les fratries associées à ces niveaux. En REP, les CE1 ont été ajoutés comme publics prioritaires.

Deux objectifs à cette ouverture : éducation aux gestes barrières + lecture-écriture-mathématiques.

Inscription sur la période pour ne pas changer les effectifs chaque jour.

Fonctionnement d'école / établissement :

Mr Thomas assure que c'est l'organisation locale pertinente qui prime. Ce qui l'intéresse, c'est que les enfants en droit d'être accueillis le soient. Les IEN vérifient simplement s'il y a bien moins de 15 élèves par groupe et s'il y a bien un enseignant avec chaque groupe.

Ce qui veut dire que toutes les personnes non-indispensables auprès des enfants peuvent rester en distanciel. Cela n'a rien à voir avec les ASA.

Les ASA (qui spécifient que l'on ne travaille pas) sont accordées avec traitement aux personnes vulnérables, ou vivant avec (sur certificat médical) ou aux personnes sans solution de garde d'enfant de moins de 16 ans (sur justificatif de la structure qui n'accueille pas), et ne pouvant assurer de distanciel.

Dans le cas où l'on voudrait travailler à distance (pour n'importe quelle raison), on peut le faire du moment que cela n'impacte pas l'organisation du présentiel, en accord avec l'organisation en équipe d'école.

Cela signifie également que pour les collègues ayant besoin d'horaires adaptés (car pas de périscolaire par exemple), n'ont pas à le signaler mais doivent simplement le faire prendre en compte dans l'organisation de l'école.

Comme les informations des derniers jours sur les ASA ont amené un doute, la situation des collègues peut se régulariser jusqu'au 18 mai.

Les compléments de service sont assurés normalement si nécessaires. Le but étant de limiter les déplacements dans les écoles, il est demandé, quand cela est possible, de prioriser les postes fractionnés sur le travail en distanciel, fait à domicile.

Les décharges de directeur supplémentaires ne seront pas mises en place car il n'y a pas assez de moyens de remplacement. Encore une fois, cela est possible si l'organisation au sein de l'école le permet.

Les remplaçants : il y a très peu de TR encore disponibles. Ceux qui sont encore libres participent à l'organisation dans leur école de rattachement mais seront sollicités si besoin. Ils pourront être appelés en renfort en cas de manque d'enseignants pour le présentiel dans les écoles. Nous demandons à ce que cela se fasse rapidement, pour que les équipes d'écoles auxquelles ils sont rattachés puissent les intégrer dans l'organisation de l'école et pouvoir compter sur eux dans la durée.

De façon générale, pour les personnels itinérants, la règle est de faire le moins de déplacements possible. Pour les AESH concernés, il n'y aura pas de déplacement sur deux établissements dans la même journée. Cette règle fonctionne également pour les PIAL.

De même, tout personnel non essentiel n'a pas à être sur le site.

Les équipes en tension notamment à cause du manque de moyens pour assurer le distanciel : Mr Batailler l'a dit, on ne peut bien évidemment pas demander aux collègues de décompter cela des 108h.

Tant que les élèves du secondaire ne sont pas accueillis, il a été demandé aux infirmier.es d'être déployés.es sur le 1^{er} degré.

Concernant les personnels RASED : il n'y a pas de directive départementale. Cela est géré au niveau des équipes de circonscription. S'il y a un complément d'information, cela sera ajouté au CR.

Une fermeture d'école, même très provisoire, demande un travail étroit entre IEN, maire, sous-préfet et ARS. Les équipes doivent donc s'adresser à l'IEN et à la mairie en cas de problème. Il est préférable de traiter le moindre doute a ajouté Mr Batailler.

Il a été envoyé aux directeurs (via IEN) les protocoles si cas suspecté ou avéré. Une adresse mail leur a été donnée pour toutes questions sanitaires ou d'organisation.

Concernant le second degré, les règles sont pour la plupart identiques au 1^{er} degré : ASA, livraison de msques, limitation au maximum des déplacements.

Matériel :

Les livraisons de masques ont été faites dans les écoles et sont en train d'être faites dans les collèges et lycées.

Les livraisons se feront ensuite au fur et à mesure.

Si les masques viennent à manquer, c'est l'IEN ou le chef d'établissement qui prévient l'IA. L'IA assure qu'elle sera en mesure d'en fournir. Mr Batailler a réaffirmé qu'il n'est pas question de fonctionner sans masque.

Gel, lingettes et thermomètre : la commande a été passée. Le retard est dû au délai de livraison. Mais tous les établissements seront équipés de ces matériels. En attendant, il faut fonctionner avec ce qu'il y a sur place, à savoir le savon et la javel fournis par les mairies.

L'entretien et le lavage des masques réutilisables fournis par l'IA sont assurés par chaque agent.

AESH :

Il n'y aura pas de protection supplémentaire, ni de matériel spécifique (FFP2 ou blouse).

Les AESH doivent s'appuyer sur la FAQ mise en place à ce sujet. Le gel livré aux écoles doit aller prioritairement aux AESH, personnels les plus exposés. Il est demandé aux AESH pour qui la distanciation physique n'est pas possible de changer rigoureusement de masque comme indiqué sur les notices d'utilisation.

ASH :

Les élèves d'ULIS sont accueillis dans leur école avec le coordonnateur. Des aménagements sont possibles au sein des équipes si cela s'avère pertinent.

Les unités externalisées ne fonctionnent pas pour le moment (encore une fois sauf organisation locale pertinente exceptionnelle).

EPS :

Mr Batailler et Mme Petit renvoie les collègues, comme pour les récréations, au protocole. Pour les équipes d'EPS, il leur appartient, à partir du protocole et des lettres de cadrage des IPR, d'organiser et de proposer les pratiques les plus pertinentes en fonction du contexte.